

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-deux, le trois novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire**.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Vincent CLÉMENT donne pouvoir à Monsieur Nicolas COCHEFERT

Madame Sandrine CHAUVEAU donne pouvoir à Madame Isabelle HOUÉ HUBERDEAU

Madame Nathalie ROMANOWSKI donne pouvoir à Madame Léa COIGNOT

Madame Françoise LAURENT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS

Madame Christine BURÉ donne pouvoir à Madame Agnès JOREAU

Madame Leyla DERVISCEMALOGLU donne pouvoir à Madame Sonia PATOURET

Absents non excusés : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 110 - 03/11/2022

ACTION « L'AVALLONNAIS S'ENGAGE POUR LA PREVENTION DES CANCERS DU SEIN » - DEMANDE DE SUBVENTIONS

La finalité de l'action « L'avallonnais s'engage pour la prévention des cancers du sein » est de sensibiliser et informer l'ensemble de la population sur l'importance des dépistages des cancers du sein. Elle a pour objectifs de :

- ☆ Sensibiliser les femmes à l'importance du dépistage et ce quel que soit leur âge
- ☆ Favoriser la solidarité entre les habitants et avec les acteurs locaux : associations, commerçants, collectivités, professionnels de santé en fédérant le temps d'une action autour d'un même message
- ☆ Devenir un évènement connu par les habitants et être une référence : servir de vitrine/modèle afin de dupliquer ces initiatives sur le territoire.

Pour mener les actions organisées sur l'ensemble du Pays avallonnais dans le cadre d'Octobre rose la ville peut solliciter une aide financière auprès de l'action sociale et sanitaire de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Yonne et d'autres financeurs (Pays avallonnais, Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan), selon le plan de financement suivant :

Coût de l'action : 2 400 €

Aide exceptionnelle de la CPAM : 1 200 €

Autres demandes de subvention : 600 €

Participation de la ville : 600 €

Après avis favorable à l'unanimité de la commission solidarité, éducation et santé du 18 octobre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

SOLLICITE pour ce projet le concours financier de la CPAM et de tout autre organisme, selon le plan de financement proposé ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir et tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Jamilah Habsaoui